

Cycle de conférences : **Les réformes de la régulation financière dans** **l'Union européenne après la crise**

5ème conférence : **Les sanctions des abus de marché**

Jeudi 19 novembre 2015
de 14h30 à 16h45 (accueil 14h00)

Université Paris-Ouest Nanterre La Défense
Bâtiment F Salle 352
200, avenue de la République 92000 Nanterre

Inscription :

Contact: Zoubida SAÏDI, zoubida.saidi@u-paris10.fr

Le règlement 596/2014 et la directive 2014/57/UE du 16 avril 2014, relatifs aux abus de marché, nourrissent l'ambition de réformer en profondeur les sanctions des abus de marché à l'échelle de l'Union européenne. Cette réforme entend en effet clarifier et renforcer les sanctions des abus de marché là où la directive du 28 janvier 2003 (2003/6/CE) s'est avérée tout à la fois obscure sur les incriminations et timorée sur les sanctions. Les nouveaux textes européens s'inscrivent cependant dans un cadre substantiel et processuel en pleine mutation. Ainsi, sous les effets conjugués des jurisprudences de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et du Conseil constitutionnel français, le cumul des répressions administrative et pénale des abus de marché se trouve fortement contesté par la règle *ne bis in idem*. Dans ce contexte et au regard du renforcement de la répression pénale issue des nouveaux textes, comment va concrètement se déployer le nouveau droit de l'Union, quelle réception le droit français en fera-t-il, comment se positionne cette réforme dans un droit répressif de plus en plus globalisé ?



PROGRAMME

14h30 Allocution d'accueil :

Florence BELLIVIER, Doyenne de la faculté de droit et Science politique de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense

14h35 Introduction :

Augustin BOUJEKA, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense (CEJEC)

et **Karima LACHGAR**, Déléguée Générale de l'AFTI

14h45 Le nouveau cadre européen de la répression des abus de marché

Pierre-Henri CONAC, Professeur à l'Université du Luxembourg

15h10 Quelle réception en droit français du nouveau cadre européen de la répression des abus de marché ?

Juliette TRICOT, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense (Centre de Droit Pénal et de Criminologie)

15h30 La répression des abus de marché dans un droit globalisé

Yvonne MULLER-LAGARDE, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense, Directrice adjointe du CDPC

15h45 Table Ronde : Les sanctions des abus de marché à la croisée des chemins

Animateur :

Jean-Jacques DAIGRE, Professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Avocat à la Cour

Intervenants :

- **Miriasi THOUCH**, membre de la Commission des sanctions de l'AMF
- **Philippe GOUTAY**, Of Counsel, Avocat au Barreau de Paris, Jones Day
- **Pierre-Henri CONAC**, Professeur à l'Université du Luxembourg
- **Yvonne MULLER-LAGARDE**, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense, Directrice adjointe du CDPC
- **Juliette TRICOT**, Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense (CDPC)

16h45 Clôture des travaux